

# POLITIQUE D'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

## 1. LE CONTEXTE

L'égalité entre les femmes et les hommes est une condition essentielle au développement harmonieux des peuples et est au cœur de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dont se sont engagés à réaliser les pays membres des Nations Unis. Malgré les nombreux traités et conventions signés visant l'élimination de la violence conjugale, de la discrimination à l'égard des femmes et l'égalité des droits entre les individus la situation et condition des femmes ne se sont pas significativement améliorées. Le développement de toute société ne peut se faire dans un contexte d'inégalités et d'exclusion. Même si tout le monde s'accorde aujourd'hui à reconnaître le rôle important que jouent les femmes au sein de toute société, il est également établi que les mentalités et comportements n'ont pas pleinement intégré le principe que les femmes ont effectivement les mêmes droits que les hommes et qu'elles contribuent à part entière au développement.

### DES CONSTATS :

La situation des femmes est loin d'être enviable dans le monde. Leur participation à la vie politique, leur accès à l'éducation de base, à la formation, à la santé et aux ressources productives ainsi qu'à l'exercice de leurs droits sont freinés par des valeurs culturelles, religieuses et des considérations économiques présents dans bon nombre de pays.

#### La participation politique

« Sans une participation active des femmes et la prise en compte de leurs points de vue à tous les niveaux de la prise de décisions, les objectifs d'égalité, de développement et de paix sont impossibles à réaliser » (Programme d'action de Beijing)

La moyenne mondiale des femmes dans les parlements nationaux est de seulement 17%. Aux deux extrêmes, nous retrouvons les pays nordiques avec 41% de représentation des femmes et les États arabes avec seulement 9% de femmes élues. C'est cependant un pays africain, le Rwanda, avec 48,8% de femmes élues qui pourraient donner des leçons à de nombreux pays « riches » qui dans certains cas n'en comptent aucune.

## **L'éducation**

L'éducation est essentielle pour atteindre l'égalité, c'est un droit fondamental et il est indispensable que les femmes aient un accès universel et égal à celle-ci.

Les disparités en terme de fréquentation scolaire au niveau primaire entre les filles et les garçons sont encore préoccupantes, notamment dans les pays africains, malgré les progrès réalisés dans ce domaine. Dans plusieurs pays d'Amérique latine, on dénote un taux plus élevé de fréquentation scolaire des filles tant au primaire qu'au secondaire. Le problème majeur reste toutefois l'accessibilité à l'école secondaire où le taux de fréquentation chute dramatiquement tant pour les filles que pour les garçons. Le taux d'alphabétisation des femmes de plus de 15 ans est plus bas comparativement à celui des hommes et ce surtout en Asie et en Afrique de l'Ouest et centrale. Globalement dans le monde pour 100 hommes alphabétisés, on ne dénombre que 86 femmes.

## **La santé des femmes**

Le droit des femmes à jouir d'une santé mentale et physique adéquate est encore trop souvent ignoré. Dans de nombreux pays, elles ont un accès limité tant à l'information qu'aux soins médicaux élémentaires ainsi qu'à la santé sexuelle et reproductive, celle-ci constituant un des éléments-clés nous permettant de mesurer les progrès que réalisent les femmes dans le monde. Dans plusieurs pays ces progrès sont peu nombreux. En Haïti, une moyenne annuelle de 700 femmes pour 100,000 naissances meurt suite à un accouchement, près de 1000 au Mali et au Sénégal où l'accès aux soins prénataux est limité.

L'épidémie de SIDA qui affecte dramatiquement plusieurs continents touche les femmes de diverses façons. En Afrique subsaharienne, le nombre de femmes infectées est plus élevé et elles sont affectées plus tôt dans leur vie que les hommes. L'inégalité entre les sexes, enracinée dans bien des traditions culturelles, fait que le poids de la prise en charge du SIDA au foyer tombe plus lourdement sur les femmes,

## **La violence envers les femmes**

La violence à l'égard des femmes revêt diverses formes, dont la violence domestique, le viol, le trafic de femmes, le harcèlement sexuel, la prostitution forcée, la grossesse forcée, l'infanticide, les mutilations génitales féminines, etc.

La violence domestique est la forme la plus courante de violence perpétrée à l'encontre des femmes, malgré l'adoption par de nombreux pays de lois sanctionnant la violence exercée au sein de la famille, celle-ci reste courante et compromet gravement la vie et la santé des femmes. Les mutilations génitales féminines sont encore largement pratiquées sur des millions de filles originaires d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie.

## **Les femmes et l'économie**

On trouve principalement des femmes parmi les 1,5 milliards de personnes qui vivent dans l'extrême pauvreté. Les disparités économiques entre les femmes et les hommes sont importantes, elles se traduisent par la discrimination à l'égard des femmes dans de nombreux domaines. Les types de travail auxquels accèdent les femmes sont souvent plus précaires et moins rémunérés que ceux des hommes. Les femmes gagnent en moyenne à peine plus de 50% de ce que gagnent les hommes. Les femmes n'ont souvent pas accès aux ressources essentielles que constituent la formation, le crédit, l'héritage, etc. Les femmes représenteraient environ 20% des propriétaires de terres agricoles en Afrique subsaharienne, alors que ce chiffre serait de 6% en Asie-Pacifique et de 23% sur le continent américain (données FAO). L'accès à la terre et à son contrôle est extrêmement précaire pour la majeure partie des femmes rurales.

## **2. LA POLITIQUE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

SUCO s'est toujours préoccupé d'avoir des pratiques visant la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes ses sphères d'activités. C'est en lien avec les constats observés relatifs aux inégalités qui affectent les femmes qu'en 1998 SUCO a formalisé ses pratiques dans une Politique Genre et Équité, qu'il a réactualisée en 2008 et intitulé Politique d'égalité entre les femmes et les hommes. Cette politique tient compte de l'impact et des retombées de son travail avec les partenaires et des leçons apprises tout au long de ces années d'intervention.

La politique d'égalité entre les femmes et les hommes de SUCO représente son engagement institutionnel pour un développement fondé sur des principes d'égalité et de non-discrimination.

### **2.1 Nos engagements**

Nous souscrivons à un développement durable qui préconise clairement le principe d'égalité entre les femmes et les hommes.

Nous affirmons clairement que l'égalité entre les femmes et les hommes est et demeurera un axe transversal des approches, du mode de fonctionnement et de toutes les interventions de SUCO.

Dans le cadre de cette politique, nous réaffirmons notre engagement à développer un mode de fonctionnement et des pratiques d'intervention basés sur une analyse de genre et ce dans tous les projets et programmes de développement et au sein de notre organisation.

Dans un souci d'équité, de prise en charge et de pérennité des actions, nous nous engageons à renforcer les capacités de nos partenaires et de notre personnel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes afin qu'ils puissent mieux intégrer les considérations de genre dans leur travail.

Nous nous engageons à promouvoir, valoriser et diffuser des expériences porteuses de retombées positives sur le positionnement des femmes dans les actions de développement.

## 2.2 Nos stratégies d'intervention

Au niveau de ses actions de développement, SUCO s'est donné des cibles précises à atteindre en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et ce au niveau de toutes ses interventions. Nous visons par nos interventions :

L'acquisition de plus d'autonomie d'action et d'influence des femmes en matière de respect et d'affirmation de leurs droits dans une perspective d'égalité.

Pour concrétiser ce résultat SUCO vise à :

- Amorcer et approfondir la réflexion avec tous les partenaires sur le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Effectuer une remise en question des pratiques, susciter l'importance d'une réflexion critique pour parvenir à une meilleure prise en compte des besoins et des intérêts des femmes dans les différentes actions menées ;
- Mettre à la disposition des partenaires et du personnel des outils d'analyse et d'exécution leur permettant d'appliquer adéquatement les principes de cette politique dans leurs interventions.
- Appuyer la mise en œuvre des actions qui devront être élaborées en fonction des intérêts et des besoins exprimés autant par les femmes que par les hommes ;
- Appuyer chez les partenaires l'adoption de politiques institutionnelles et d'intervention visant l'égalité entre les femmes et les hommes et un mode de fonctionnement favorisant les rapports égalitaires ;
- Promouvoir la mise en place des activités spécifiques de formation pour les femmes (alphabétisation, leadership, entrepreneuriat, etc..) ;
- Faciliter l'établissement d'échanges avec d'autres associations ou regroupements sur des expériences porteuses de retombées positives sur le positionnement des femmes dans les actions de développement.

SUCO favorisera, dans le cadre des actions menées, une plus grande accessibilité des femmes aux services (santé et éducation), aux emplois (formatrices, agentes de suivi) et aux moyens de production (crédit, accès à la terre, intrants). Les actions mises en oeuvre avec nos partenaires appuieront cette reconnaissance accrue du savoir et du droit des femmes, tout en prenant en considération et en cherchant à amenuiser les conflits d'intérêts issus inévitablement de la renégociation des positions sociales.

Au niveau interne, nos actions visent à :

- intégrer systématiquement les principes d'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les processus de prise de décision de SUCO ;
- adopter un mode de fonctionnement favorisant les rapports égalitaires ;  
contribuer à l'analyse et aux actions visant la promotion et la défense des intérêts stratégiques des femmes ;
- avoir une politique d'embauche misant sur l'égalité des chances ;
- adopter une stratégie de communication qui reflète notre engagement envers l'égalité entre les femmes et les hommes (politique rédactionnelles et éditoriale non sexiste).

### **2.3 Responsabilité**

La mise en œuvre de cette politique est une responsabilité de toutes les personnes associées à SUCO : le Conseil d'administration, l'équipe de travail au siège, les équipes terrains, les volontaires et stagiaires. SUCO s'engage à faire connaître sa politique ÉF/H et à former les personnes qui auront quotidiennement à la mettre en œuvre. Ces personnes pourront compter sur l'expertise d'une ressource au siège social de SUCO responsable de la formation continue, de la mise en œuvre de la politique de SUCO en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, de la vérification de tout document de projet et de rapport quant au respect de la politique. Cette ressource assurera aussi l'élaboration des outils permettant au personnel de SUCO (au siège et sur les terrains), aux volontaires et partenaires d'intervenir plus efficacement.

**DOCUMENT  
EN  
RÉVISION**